

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Gravelines-Fuite-de-tritium>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Fuite de tritium**

**13 novembre 2014**

## Fuite de tritium

**Une présence anormale de tritium (190 Bq/l) a été constatée par EDF, exploitant du CNPE de Gravelines, à partir du 21 janvier 2014 dans les eaux souterraines au droit du site. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte.**



**La centrale de Gravelines. PH. ARCHIVES G. DROLLET. La Voix du Nord.**

### **Le site nucléaire de Gravelines**

Le site de Gravelines abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département du Nord, à 21 km à l'Est de Calais et à 15 km à l'Ouest de Dunkerque.

Les installations sont implantées en bordure de la mer du Nord, immédiatement à l'Ouest de la jetée

des Huttes de l'avant-port Ouest de Dunkerque. Le site se trouve à 30 km de la Belgique et à 60 km de la Grande-Bretagne. Cette centrale nucléaire est constituée de 6 réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 5400 MW. Les réacteurs 1 et 2 constituent l'installation nucléaire de base (INB) n° 96, les réacteurs 3 et 4 l'INB n° 97, les réacteurs 5 et 6 l'INB n° 122.

Dans son appréciation 2013, sur le plan de l'environnement, l'ASN estime que le site de Gravelines doit remédier aux déversements de produits corrosifs ou radioactifs dans les rétentions des réservoirs de stockage et être plus vigilant dans la gestion des transferts de produits dangereux.

### **Du tritium, encore du tritium...**

La centrale de Gravelines réalise une surveillance de l'environnement, et notamment dans le domaine de la qualité des eaux en effectuant des prélèvements via des puits de contrôle.

Le 21 janvier 2014, l'un de ces contrôles a mis en évidence une présence de tritium supérieure au niveau attendu (190 Bq/l) dans les eaux situées dans l'enceinte géotechnique construite sous les installations. Cette enceinte est commune aux unités de production n° 3 et 4.

Les résultats des premières investigations ont montré un défaut d'assurance qualité sur un chantier de remplacement de tuyauterie situé à proximité.

Cette fuite de tritium a été déclarée à l'ASN le 24 janvier 2014.

Notons que, [le 15 avril 2014, EDF a été mise en demeure par l'ASN de se conformer à certaines dispositions réglementaires relatives aux réservoirs d'effluents liquides de la centrale nucléaire de Gravelines.](#)

Cette affaire s'ajoute à la longue liste des fuites de tritium déjà survenues sur de nombreuses centrales françaises. Sont-elles le symptôme de canalisations et d'équipements vieillissants, de plus en plus mal entretenus ?

**Le Réseau "Sortir du nucléaire" n'a pas attendu d'avoir la réponse à cette question pour agir et a porté plainte contre EDF. Cette plainte a été classée sans suite par le Parquet de Dunkerque.**

### ***Téléchargez notre plainte***



Pour en savoir plus sur cette affaire :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-fuite-tritium>